



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 11'500.- pour une étude énergétique et des eaux usées du site de la Pointe du Grain

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

vu le rapport du Conseil communal, du 20 février 2019,

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de **Fr. 11'500.-** est accordé au Conseil communal pour une étude énergétique et des eaux usées du site de la Pointe du Grain.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2019, d'un montant de **Fr. 11'500.-**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 11 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Délai référendaire: 24.04.2019